

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-RPPM-RCM-30-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 11/02/2013

RPPM – Revenus de capitaux mobiliers, gains et profits assimilés – Modalités particulières d'imposition

Positionnement du document dans le plan :

RPPM - Revenus et profits du patrimoine mobilier

Revenus de capitaux mobiliers, gains et profits assimilés

Titre 3 : Modalités particulières d'imposition

1

Les revenus obtenus notamment par les personnes physiques de leurs investissements en capitaux mobiliers peuvent faire l'objet de différentes modalités d'imposition selon leur nature.

Dans ce titre 3 sont présentés :

- les modalités particulières d'imposition des produits de placements à revenu fixe et gains assimilés (chapitre 1 - [BOI-RPPM-RCM-30-10](#)) ;
- le prélèvement forfaitaire libératoire optionnel sur les dividendes perçus depuis le 1^{er} janvier 2008 (chapitre 2 - [BOI-RPPM-RCM-30-20](#)) ;
- le régime fiscal des revenus distribués par les sociétés françaises à des non-résidents (chapitre 3 - [BOI-RPPM-RCM-30-30](#)) ;
- la taxe forfaitaire de 8 % exigible en cas de transformation ou apport en groupement forestier (chapitre 4 - [BOI-RPPM-RCM-30-40](#)) ;
- et les indemnités particulières et distributions des sociétés immobilière et coopératives (chapitre 5 - [BOI-RPPM-RCM-30-50](#)).